

Attention: si vous n'avez pas encore payé votre cotisation 2024 (30 euros pour les membres engagés sous un statut non permanent — contrat à durée déterminée; 40 euros pour les membres engagés sous un statut permanent — contrat à durée indéterminée), n'oubliez pas de la verser au plus vite sur le compte BE78210-0080447-86 (code BIC: GEBABEBB).

Liège, le 18 janvier 2024,

Chères et chers membres de l'ABSP,

Nous avons le plaisir de vous convoquer à l'assemblée générale statutaire annuelle de notre association qui se tiendra :

Le jeudi 7 mars 2024, à 16 heures

À Liège, au Portalis (B31).

Afin de favoriser la bonne organisation de l'Assemblée générale, pourrions-nous demander aux membres désirant participer à l'assemblée générale de bien vouloir s'inscrire à cette réunion à l'aide du formulaire accessible ci-dessous ?

Inscription: https://forms.gle/2Fu5kuu68AHQxXeD7

Ordre du jour

- 1. Vérification des pouvoirs.
- 2. Approbation du P.-V. de l'assemblée générale du 20 mars 2023 (voir annexe).
- 3. Agréation des nouveaux membres sur proposition de l'organe d'administration approbation.
- 4. Rapport moral du président et de la vice-présidente (rapport d'activité 2023) approbation.
- 5. Rapport de la trésorière (comptes de l'exercice 2023) approbation et décharge des administrateurs.
- 6. Budget 2024 approbation.
- 7. BePolitix état des lieux et projets futurs.
- 8. Collection de l'ABSP état des lieux et projets futurs.
- 9. Renouvellement du conseil d'administration, du bureau et du comité éditorial de l'ABSP pour les trois années à venir.
- 10. Remise du Prix du meilleur papier 2023 de l'ABSP.
- 11. Divers

Président : Geoffrey Grandjean Vice-présidente : Virginie Van Ingelgom

Trésorière : Corinne Torrekens Secrétaire : Archibald Gustin Membre du Bureau : Jean Faniel Siège social:

Place Quetelet, 1A B – 1210 Bruxelles

Email: info@absp.be

Veuillez noter que « L'Assemblée générale se compose des membres effectifs. Seuls les membres effectifs en ordre de cotisation disposent d'un droit de vote égal à l'Assemblée générale » (art. 10 des statuts).

Par ailleurs, veuillez noter cette précision pour les « nouveaux membres » dont la candidature est recommandée par l'organe d'administration à l'assemblée générale : une fois que l'AG a avalisé leur candidature, ils sont reconnus comme membres à part entière et peuvent à ce titre se joindre immédiatement à l'assemblée générale, avec droit de vote, pourvu qu'ils soient en règle de cotisation. L'invitation à participer à l'AG leur est donc également adressée.

Dans l'espoir de vous rencontrer le 7 mars prochain, nous vous transmettons, chères et chers membres, nos salutations les plus cordiales.

Pour le bureau et l'organe d'administration de l'ABSP,

Archibald Gustin, Secrétaire

Président : Geoffrey Grandjean Vice-présidente : Virginie Van Ingelgom Trésorière : Corinne Torrekens

Trésorière : Corinne Torrekens Secrétaire : Archibald Gustin Membre du Bureau : Jean Faniel Siège social:

Place Quetelet, 1A B – 1210 Bruxelles

Email: info@absp.be

Président : Geoffrey Grandjean Vice-présidente : Virginie Van Ingelgom Trésorière : Corinne Torrekens

Secrétaire : Archibald Gustin Membre du Bureau : Jean Faniel Siège social:

Place Quetelet, 1A B – 1210 Bruxelles

Email: info@absp.be